

## 3<sup>ème</sup> édition du Festival International du Film D'Al Hoceïma

### Règlement 2021

#### **Article 1**

Le Festival International du Film d'Al Hoceïma est une occasion de rencontres et de connaissance des thèmes et des langages des nouvelles littératures et cinématographies, pour la plupart inconnues par le public cinéophile de la région. La présence au Festival de réalisateurs et de romanciers offre une réelle possibilité d'échange avec des créateurs et professionnels du monde, et aussi l'opportunité de stimuler un dialogue multiculturel sur la base de regards croisés sur le cinéma. Cela vise à offrir aux habitants de la région une réelle occasion d'enrichir leurs connaissances dans les domaines du cinéma.

#### **Article 2**

Le festival est organisé par l'association **FONDATION RIF CULTURE CINEMA**, un organisme non gouvernemental qui œuvre pour la promotion et pour la diffusion de la culture et des arts dans la région.

Le Festival compte sur le soutien et l'encouragement des organismes intéressés, et principalement, La Wilaya, La Province, Le Conseil Municipal, Le Conseil Régional, le Centre Cinématographique Marocain, le Ministère de la Communication, le Ministère de la Culture...

Pour le Festival, l'Association crée une Direction Organisatrice et une Direction Artistique.

#### **Article 3**

La troisième édition du Festival International du Film d'Al Hoceïma se tiendra du Vendredi 09 au Mercredi 14 avril 2021.

Des manifestations parallèles, ou immédiatement successives, sont prévues dans d'autres villes et localités de la région.

#### **Article 4**

Le programme cinématographique du Festival se partage en plusieurs sections :

- Section « compétition officielle » ouverte aux films internationaux de long métrage de fiction, en format DCP sous titrés en français ou en anglais ;
- Section « compétition officielle » ouverte aux films internationaux de court métrage de fiction, en format DCP sous titrés en français ou en anglais ;
- Section « compétition officielle » ouverte aux films Amazigh de court métrage de fiction, en format DCP sous titrés en français ou en anglais ;
- Section « hors compétition » ouverte aux films de fiction et des documentaires répondant au critère principal de réalisme : représenter ou donner à réfléchir sur une réalité sociale et/ou culturelle donnée ;

- Rencontres professionnelles ;
- Hommages ;
- Activités cinématographiques et culturelles parallèles.

### **Article 5**

Les copies de films doivent être déposées au Secrétariat du Festival au plus tard le 26 février 2021, date limite. Elles doivent être en version originale et en format DCP.

Les copies doivent être sous-titrées en français ou en anglais.

### **Article 6**

La sélection des films est laissée aux soins de la Direction artistique du Festival sur la base des critères de sélection établis par l'ASCA ainsi que sur les valeurs artistiques et esthétiques des films.

- Peuvent participer aux sections en compétition les films produits au maximum une année avant la date du festival.
- Pour s'inscrire au festival, il est nécessaire de remplir la fiche d'inscription en ligne dans le site du festival avant le 25 Février 2021.
- La fiche d'inscription doit être accompagnée par tout matériel de promotion (affiches, photos du film, photos du réalisateur et des principaux collaborateurs et interprètes, press-book...), une biofilmographie du réalisateur, une fiche technique du film indiquant le nom du producteur et du scénariste et les coordonnées de la production (les photos doivent être en haute définition).
- Le secrétariat du Festival enverra les résultats de la sélection à partir du 21 mars 2021.

### **Article 7**

Le comité d'organisation du FIFAH désigne :

- Un jury composé de cinq membres ayant la mission de juger les films de la **compétition long métrage**, et d'attribuer les prix prévus le présent règlement ;
- Un jury composé de trois ayant la mission de juger les films de la **compétition court métrage**, et d'attribuer les prix prévus le présent règlement ;
- Un jury composé de trois ayant la mission de juger les films de la **compétition court métrage amazigh**, et d'attribuer les prix prévus le présent règlement ;

### **Article 8**

Ne peuvent faire partie des jurys quiconque ayant pris part, ou étant concerné par toute production ou distribution ou exploitation de tout film en compétition.

### **Article 9**

- Les projections ont lieu dans différents lieux de la ville et sa région ;
- Les projections au public sont gratuites ;
- Le festival émet des invitations et des badges d'accès pour ses invités officiels ;
- Les associations culturelles et les étudiants sont également invités à titre gratuit ;

- L'entrée au Centre du Festival est gratuite ;
- Les journalistes et les critiques peuvent demander une accréditation gratuite ;
- Les demandes d'accréditation doivent être expédiées avant le 25 Février 2021.

### **Article 10**

Les prix du festival sont répartis comme suit :

**Compétition Longs Métrages** (des films de fiction de durée minimale : 70 minutes) :

- Grand Prix : 25 000 DH
- Prix Spécial du Jury : 10 000 DH
- Prix du scénario : 10 000 DH

**Compétition Courts Métrages** (des films de fiction de durée maximale : 30 minutes) :

- Grand Prix : 15 000 DH
- Prix du Jury : 5 000 DH

**Compétition Courts Métrages Amazigh** (des films de fiction de durée maximale : 30 minutes) :

- Grand Prix : 15 000 DH
- Prix du Jury : 5 000 DH

D'autres prix peuvent être décidés par le comité d'organisation.

Le jury peut offrir des mentions spéciales symboliques.

### **Article 9**

Tout cas non prévu par le présent règlement reste du ressort des organisateurs.

### **Article 10**

La participation à la troisième édition du Festival International du Film Al Hoceïma implique l'adhésion au présent règlement.